



**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**

## **ANNEXE A LA DELIBERATION N°06/2019-04**

**Rapport d'activité 2018  
du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique**

## SOMMAIRE

<b>p.3</b>	<b>1 - Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique</b>
p.3	Missions
p.3	Membres du Syndicat
p.4	Elus - Vie institutionnelle
<b>p.7</b>	<b>2 – Administration et moyens du Syndicat</b>
p.7	L'équipe du Syndicat
p.8	Les moyens généraux
p.8	Le financement des projets
p.10	Bilan financier 2018 du Syndicat
<b>p.14</b>	<b>3 - Le projet d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne</b>
p.14	Rappel des projets d'aménagement numérique du Syndicat
p.14	Montée en Débit de l'ADSL
p.14	Fibre optique pour tous (FttH)
p.18	Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux
p.18	Téléphonie mobile
p.18	Aides satellitaires
p.19	Financement des projets
p.19	La communication en 2018
<b>p.21</b>	<b>4- Les actifs des membres du Syndicat</b>
p.21	Boucles locales radio
p.21	Boucles locales optiques

# **1 - Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique**

## 1-1- Missions

Le Syndicat mixte Tarn-et Garonne Numérique, créé le 1<sup>er</sup> février 2016, a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences définies à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir : la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques, ainsi que les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le Syndicat, en outre, est chargé du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le Syndicat peut également exercer, à la condition que l'organe délibérant de l'un de ses membres le sollicite :

- la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévue à l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions mentionnées à l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 1-2- Membres du Syndicat

Un Syndicat mixte ouvert est formé entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes suivantes :

- la Communauté de Communes des Deux Rives,
- la Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain,
- la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne,
- la Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise,
- la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy,
- la Communauté de Communes du Quercy Causadais,
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron,
- la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron,
- la Communauté de Communes Terres des Confluences,
- la Commune de Reyniès.

### 1-3- Elus - Vie institutionnelle

Le Conseil syndical est composé de 18 délégués titulaires et de 18 délégués suppléants, qui sont les suivants :

<b>Collectivités membres</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	DELBREIL Thierry	LACOMBE José
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	MARTY Patrick	RAYNAL Jean-Claude
Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	VERIL Claude	DURAND Christian
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	JEANJEAN Claude	VALETTE Gilles
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	LAMERA Emeline	IORDANOFF Cécile
Communauté de Communes des Deux Rives	CALAFAT Alexis	LE CORRE Christiane
Communauté de Communes Terres des Confluences	GARGUY Bernard	GIAVARINI Jean-Claude
Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise	GARRIGUES Francis	PRADINES Patrick
Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron	QUATRE Christian	AUFRERE Bruno
Commune de Reyniès	VIGOUROUX Claude	FAVAREL David
Conseil Départemental 82	BESIERS Jean-Philippe	HENRYOT Jean Michel
	ASTRUC Christian	MAURIEGE Marie-Josée
	BERTELLI Jean-Claude	HEBRARD Gérard
	DEBIAIS Francine	MORVAN Liliane
	FERRERO Monique	ALBUGUES Mathieu
	BOURDONCLE Catherine	WEILL Michel
	TURELLA-BAYOL Frédérique	BEQ Jérôme
	NEGRE Marie-Claude	LE CORRE Christiane

La représentation des membres à Tarn-et-Garonne Numérique se répartit de la façon suivante :

<b>Collectivités membres</b>	<b>Nbre commune</b>	<b>Population</b>	<b>Nbre voix</b>
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11	11 052	20
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	27	41 670	58
Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	22	8 952	27
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	19	20 321	34
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	17	7 953	23
Communauté de Communes des Deux Rives	28	19 722	38
Communauté de Communes Terres des Confluences	22	40 868	59
Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise	31	10 253	37
Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron	13	21 418	29
Commune de Reyniès	1	933	2
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<b>183 142</b>	<b>327</b>

Conseil Départemental 82	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre de voix total
	8	41	<b>328</b>

Par délibération n° 12/2018-04 du 17 décembre 2018, le conseil syndical a voté une modification des statuts de TGN afin d'intégrer en son sein les communes de Lacourt Saint Pierre et d'Escatalens.

Ces deux communes se verront, dès leurs intégrations actées par arrêté préfectoral, attribuer 2 voix et 1 représentant chacune.

En 2018, **le conseil syndical** de Tarn-et-Garonne Numérique s'est réuni à quatre reprises : le 5 mars, 6 avril, 26 juin et 17 décembre.

Dans le cadre de la procédure de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, **la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP)** s'est réunie à trois reprises :

- le 13 juillet 2018 pour l'ouverture et l'enregistrement des candidatures
- le 23 juillet 2018 pour l'admission des candidatures et l'ouverture des offres
- le 29 août 2018 pour l'analyse des offres et la décision d'entrer en négociation

**La commission « administrative et finances »** s'est, quant à elle, rassemblée deux fois en 2018 :

- le 18 février pour la préparation des comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018
- le 29 mai pour le recrutement d'un agent sur le poste de responsable administratif et financier

**La commission d'appel d'offres** a eu à se prononcer le 30 mars 2018 sur le marché similaire au marché initial de réalisation d'infrastructures de communication aux sous-répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé et aux Nœuds de Raccordements d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et-Garonne, signé avec Orange.

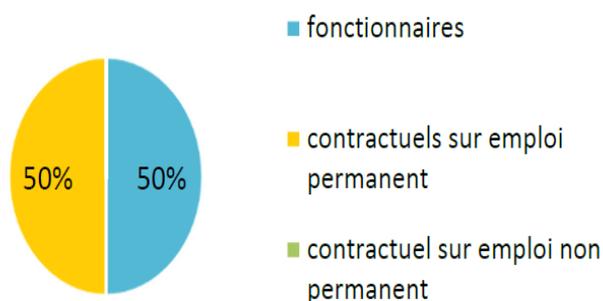
**Le comité de pilotage relatif au projet de montée en débit ADSL** s'est, quant à lui, réuni mensuellement, sous la présidence de Madame Catherine Bourdoncle et de Monsieur Claude Jeanjean.

## 2 – Administration et moyens du Syndicat

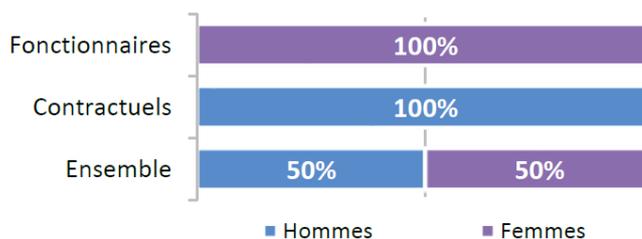
### 2-1-L'équipe du Syndicat

#### EFFECTIFS DU SYNDICAT EN 2018 :

Filière	Catég	Cadre emplois (et grade)	Emploi	Effectif budgétaire (temps complet)	Total effectif pourvu
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial ( <i>Directeur territorial</i> )	Directeur	1	1
	A	Attaché territorial ( <i>Attaché principal jusqu'au 13.05</i> ) ( <i>Attaché territorial du 01.09 au 31.12</i> )	Responsable Administratif et financier	1	1
	C	Adjoint administratif ( <i>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i> )	Assistant de gestion	1	1
TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial ( <i>Ingénieur principal</i> )	Responsable technique	1	1
<b>TOTAL</b>				<b>4</b>	<b>4</b>



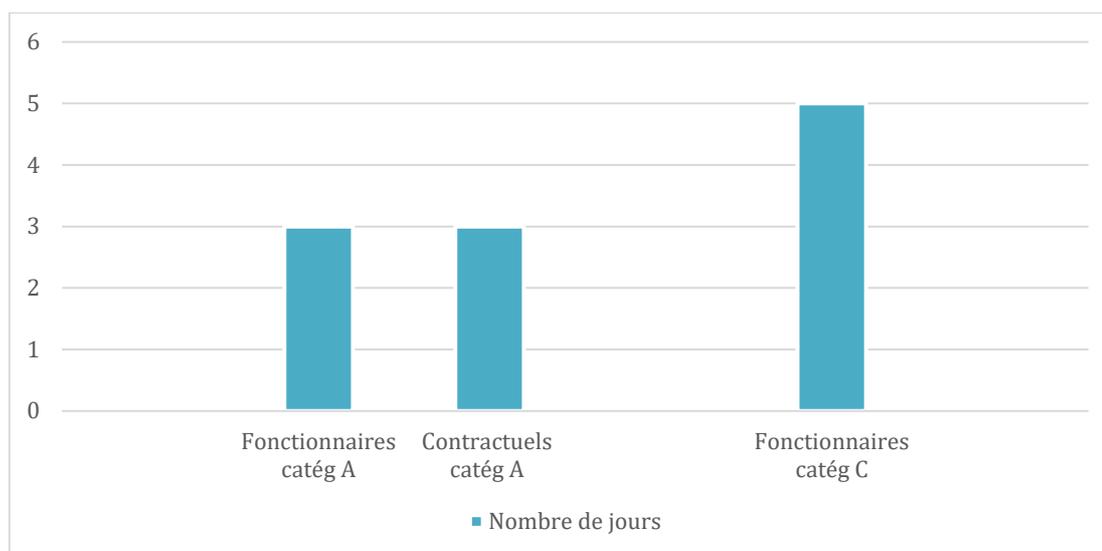
#### Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



#### MOUVEMENTS :

- 1 départ d'agent sur l'emploi de responsable administratif et financier
- 1 arrivée d'agent sur l'emploi de responsable administratif et financier

## FORMATIONS :



## ABSENTEISME :

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,00%	0,00%

### 2-2-Les moyens généraux

Tarn-et-Garonne Numérique est hébergé à titre onéreux, dans les locaux du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour un coût de 5118.80 € pour l'année 2018. Du mobilier lui est mis à disposition dans le cadre de cette convention avec le CD82.

Des acquisitions de matériels informatiques ont été réalisées en 2018 suite au mouvement de personnel.

### 2-3-Le financement des projets par les membres du Syndicat

a) Concernant le fonctionnement du Syndicat mixte (budget principal), les collectivités membres versent une contribution annuelle. En 2018, la répartition des contributions est la suivante :

- 2/3 Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- 1/3 EPCI membres et commune de Reyniès

b) Le financement du budget annexe « Aménagement numérique » se fait en deux participations.

La première participation dite « subvention exceptionnelle » est destinée à équilibrer la section d'exploitation.

La seconde participation nommée « subvention d'équipement » vient financer la section d'investissement.

Ces participations sur le budget annexe se composent d'une part de « services mutualisés » et d'autres part de « services propres » à chacun des membres.

Le financement des « services mutualisés » se répartit en 2/3 CD82 et 1/3 EPCI et communes membres. Le montant de chaque participation est calculé sur la base d'un modèle économique approuvé par les membres par délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016 du Syndicat, soit une répartition des coûts par composante technologique inhérents aux investissements inscrits dans le budget annexe, garantissant la péréquation départementale entre les membres.

Le financement des « services propres » se fait à 100% par le membre concerné par le service (exemple : dépenses et recettes des boucles locales optiques, maintenance des boucles locales radio, ...).

Participations	Financement <i>(délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016)</i>		
<b>Participation au fonctionnement du Syndicat</b> (budget principal)	2/3 CD82 – 1/3 EPCI et communes membres		
	<i>« Services mutualisés »</i>		<i>« Services propres »</i>
<b>Subvention exceptionnelle</b> (budget annexe – section d'exploitation)	2/3 CD82	1/3 EPCI et communes membres : Répartition des coûts par composante technologique (clé de répartition par EPCI et commune membres)	100% pour le membre concerné
<b>Subvention d'équipement</b> (budget annexe – section d'investissement)			

#### Montant des participations pour l'exercice 2018 :

-Budget Principal : 213 555 € du CD82  
107 041 € des EPCI et communes membres

-Budget Annexe :  
Subvention except : 106 263 € du CD82  
115 584 € des EPCI et communes membres

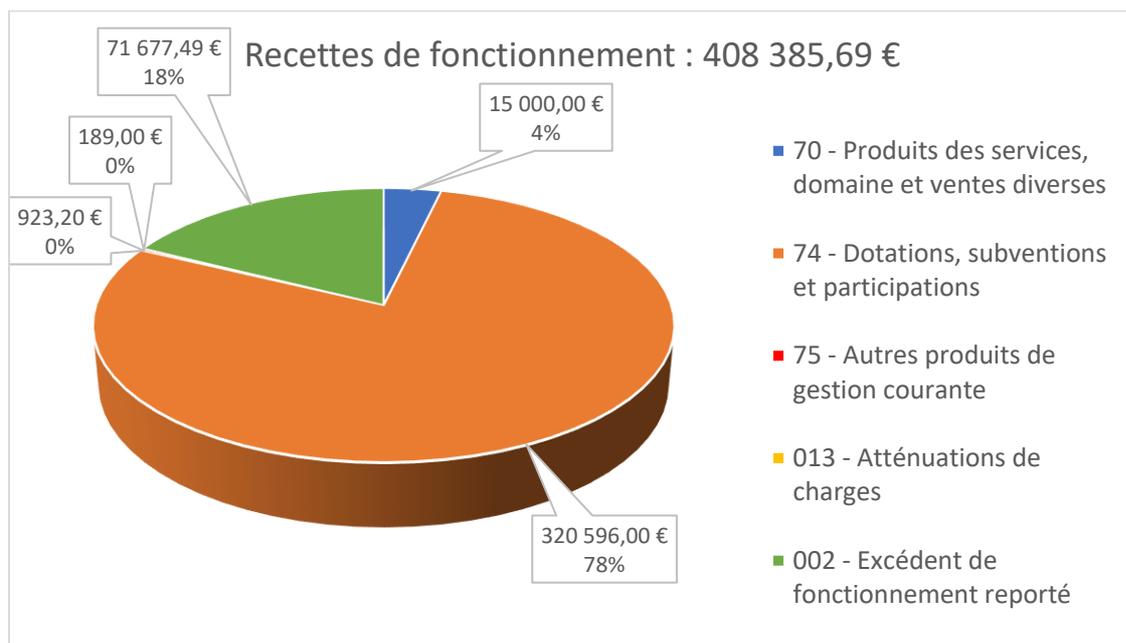
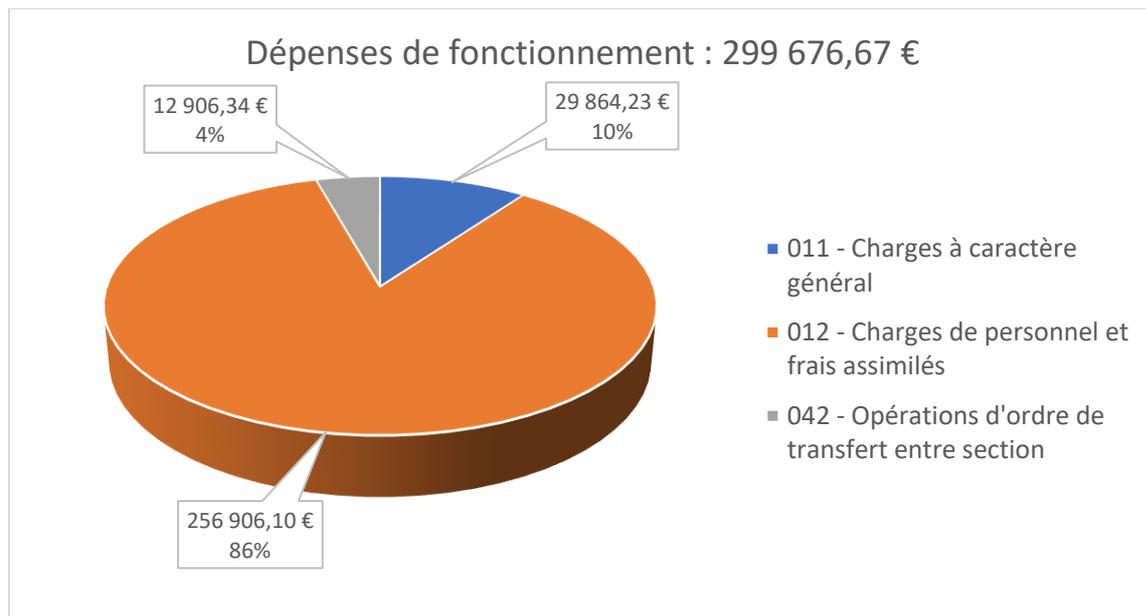
Subvention d'équip : 607 938 € du CD82  
564 957 € des EPCI et communes membres

## 2-4-Bilan financier 2018 du Syndicat

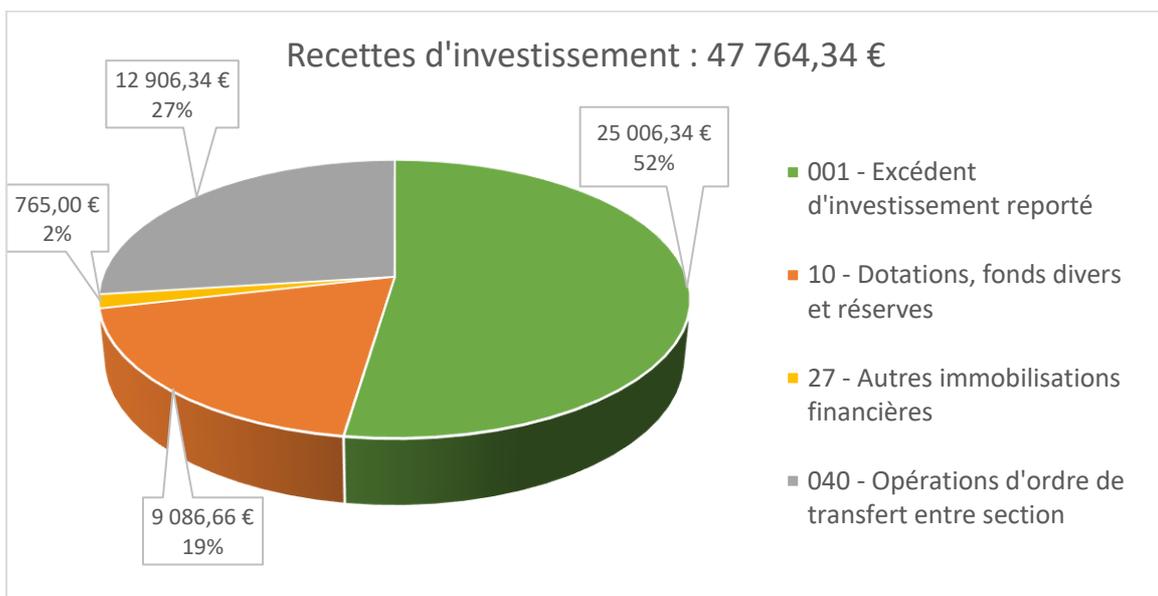
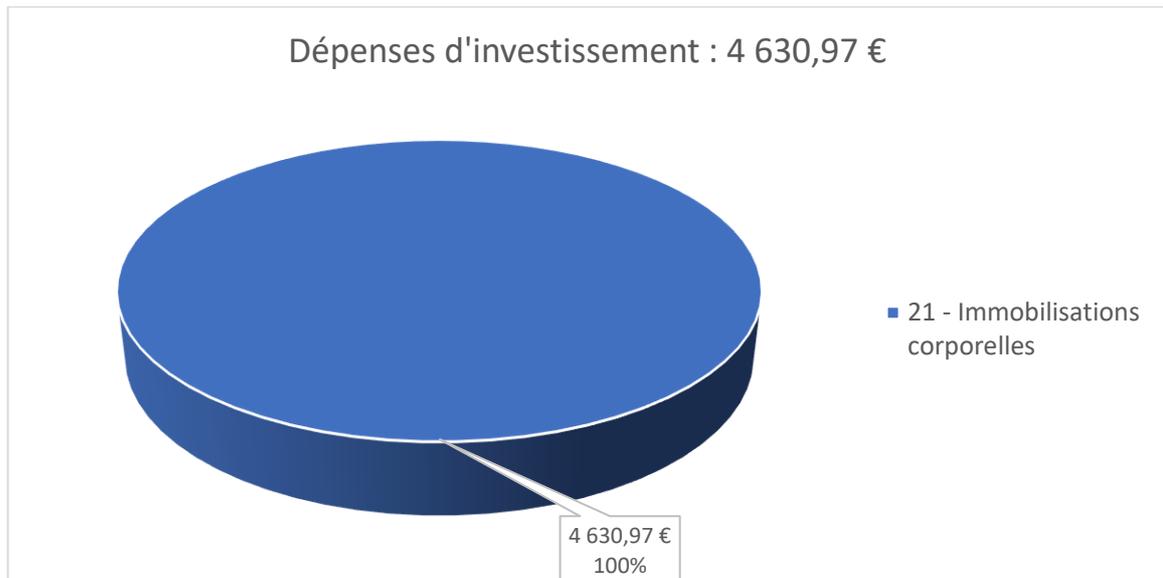
### a) Budget principal M14 destiné à assurer le fonctionnement interne du Syndicat :

En 2018, les résultats cumulés (résultat de l'exercice + reports de l'année précédente) du compte administratif du budget principal se présentent comme suit :

#### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

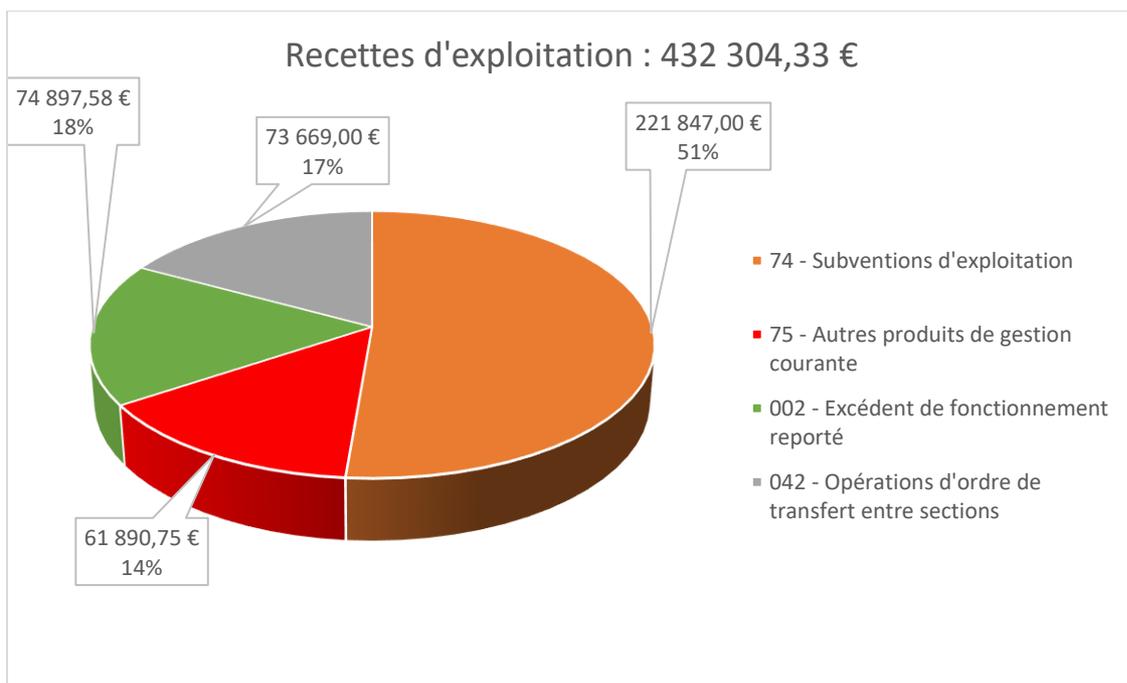
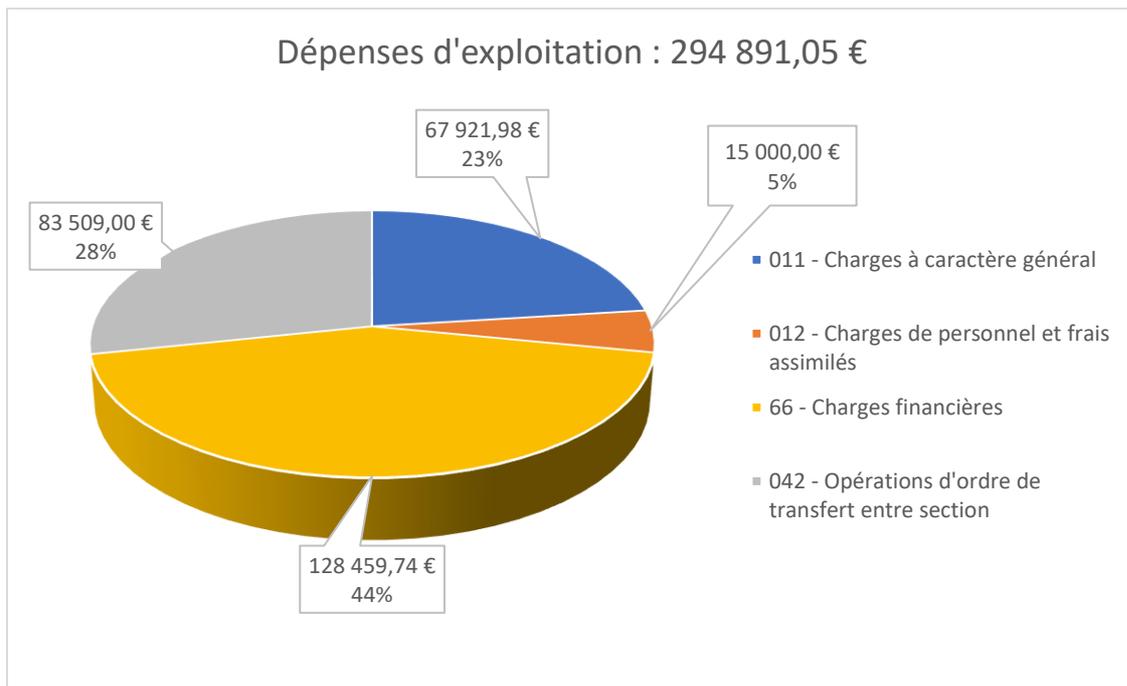


Le budget principal 2018 ressort avec un excédent de 108 709.02 euros en fonctionnement et 43 133.37 euros en investissement.

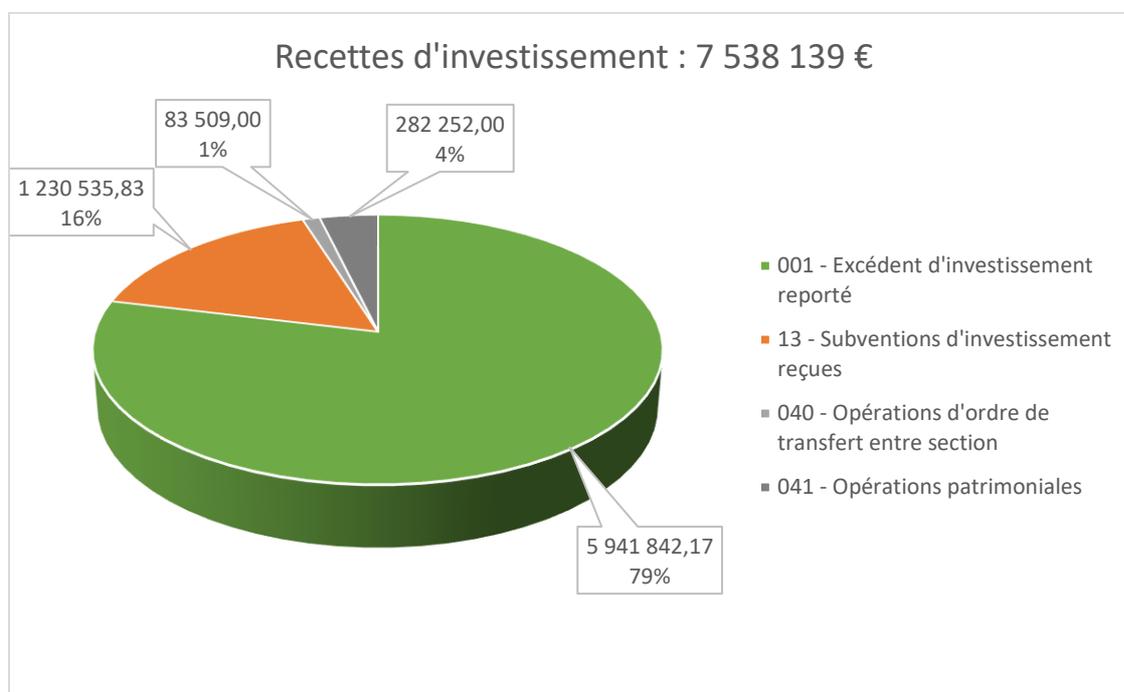
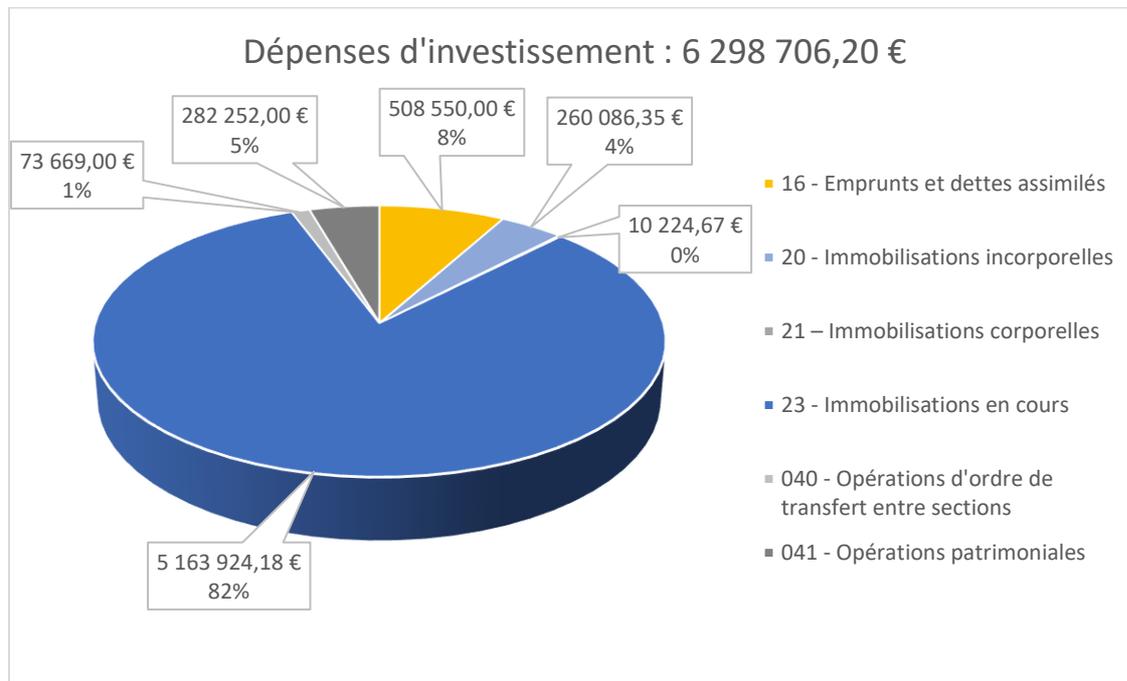
**b) Budget annexe M4 pour la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique :**

Les résultats cumulés (résultat de l'exercice + reports de l'année précédente) du compte administratif 2018 du budget annexe se présentent comme suit :

**I. SECTION D'EXPLOITATION**



## II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Le budget annexe 2018 ressort avec un excédent de 137 413.28 euros en fonctionnement et de 1 239 432.80 euros en investissement.

### **3 - Le projet d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne**

#### 3-1-Rappel des projets d'aménagement numérique du Syndicat

Par délibération du 20 juin 2016, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique a acté la révision du périmètre du programme d'aménagement numérique départemental à la suite de la concertation établie avec chacune des 14 intercommunalités membres au printemps 2016. Cette révision porte sur 2 composantes technologiques : la montée en débit de l'ADSL et la fibre optique (FttH).

#### 3-2-Montée en Débit de l'ADSL

Après une année 2017 principalement dédiée à la réalisation des études et à la mise en service de 14 NRA-MeD en fin d'année, l'année 2018 a vu la réalisation de plus de la moitié des NRA-MeD du programme.

Ce sont donc 44 NRA-MeD qui ont été mis en service. Ces équipements ont significativement amélioré le débit ou apporté un service internet à près de 7000 lignes. Pour cela, plus de 180km de câble optique ont été tirés.

Les communes concernées par ces opérations sont : AUTY, BELVEZE, BESENS, BRASSAC, BRUNIQUEL, CANALS, CASTELMAYRAN, CASTELSAGRAT, CASTELSARRASIN, CASTERA BOUZET, CAYLUS, COUTURES, DIEUPENTALE, FAUROUX, GARGANVILLAR, GRAMONT, LA SALVETAT BELMONTET, LACOUR DE VISA, LAFRANCAISE, LAUZERTE, SAINT AMANS DE PELLAGAL, MOISSAC, MOLIERES, MONCLAR-DE-QUERCY, MONTFERMIER, MOLIERES, MONTGAILLARD, MONTJOI, MONTPEZAT DE QUERCY, PUYLAGARDE, REALVILLE, REYNIES, SAINT ANTONIN NOBLE VAL, SAINT CIRICE, SAINT VINCENT D AUTEJAC, SAINTE JULIETTE, SAVENES, VAISSAC et VAREN.

Ces mises en services ont donné lieu à l'organisation de 32 inaugurations et réunions publiques.

Suite à ces opérations, de nouvelles lignes ont été créées, les adresses devenant éligibles à l'ADSL. Cela représente entre 15% et 30% de lignes nouvelles par point de raccordement, soit un total de plus de 1200 lignes. Un décompte plus précis est en cours de réalisation.

A noter que pour finaliser ce programme de montée en débit, le syndicat a passé en 2018 un marché similaire n° 18S001 au marché initial 16S0053 contracté avec Orange, acté par délibération n°04/2018-10 du conseil syndical du 6 avril 2018.

#### 3-3-Fibre optique pour tous (FttH)

##### **a) Procédure :**

Suite à la délibération n°10/2017-04 du Conseil Syndical validant le principe du recours à une délégation de service public pour la conception, le financement, l'établissement, et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, une procédure d'appel à candidatures a été lancée :

- Avis de concession publié au BOAMP (sous le n°18-52079 le 18 avril 2018), au JOUE (sous le n° 2018/S 076-170398 le 19 avril 2018), dans la revue spécialisée Le Monde

Informatique (du 19 avril 2018), dans la Dépêche du Midi (édition Tarn-et-Garonne du 18 avril 2018) et dans le Petit Journal de Tarn-et-Garonne (n°4972, édition des 17 et 18 avril 2018).

- Projet publié dans le Petit Journal de Tarn-et-Garonne (le 26/04/2018) conformément aux obligations de publicité spécifiques découlant de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Projet adressé à l'ARCEP
- Date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 29 juin 2018 à 17 heures
- 1<sup>ère</sup> CSDP le 13 juillet 2018 pour ouvrir les plis contenant les candidatures.

Un seul pli a été déposé par le candidat suivant sur la plateforme de dématérialisation :

Entreprise ou groupement	Observations (groupements/entreprises individuelles)	Date et heure de dépôt
Altitude Infrastructure THD / Bara	Groupement momentané d'entreprises (groupement solidaire dont la société Altitude Infrastructure THD est mandataire)	Le 29 juin 2018 à 14h16

Au vu du contenu du dossier de candidature, il a été demandé au groupement candidat de produire des éléments complémentaires avant le jeudi 19 juillet 17h.

- 2<sup>ème</sup> CSDP le 23 juillet 2018 pour porter son appréciation sur cette candidature et ouverture des offres
- 3<sup>ème</sup> CSDP le 29 août 2018 afin d'analyser l'offre du Groupement.

Au terme de cette analyse, la CSDP a décidé de recommander au Président d'engager des négociations avec le groupement.

- Auditions du candidat ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD SAS (mandataire) / BARA par le Syndicat à Montauban le 5 septembre 2018, et réunion complémentaire de travail par téléphone le 13 septembre 2018.
- A la demande du Syndicat, dépôt d'une offre n°2 avant le 28 septembre 2018.
- A la demande du Syndicat, dépôt de deux nouvelles offres distinctes avant le 12 novembre 2018 :
  - la première de ces deux offres établie sur la base d'une durée de contrat de 25 ans à compter de son entrée en vigueur ;
  - la seconde offre établie sur la base d'une durée de contrat de 30 ans à compter de son entrée en vigueur.

Avec le support de nos AMO, quatre journées de négociations avec le groupement Altitude THD / BARA ont également eu lieu les 22-23 novembre et les 4-5 décembre, afin de rédiger la convention de la DSP.

## **b) Critères de sélection des offres :**

1. **Valeur financière de l'offre** (pondération : 40%) appréciée au regard des éléments suivants :
  - Valeur actuelle nette publique actualisée à 3% de la tranche ferme sur la durée de la convention ; (appréciée sur 10 points)
  - Importance du volume de prises incluses dans la tranche ferme dans la limite du plafond de demande de participation publique de 36 M€ ; (appréciée sur 15 points)
  - Valeur actuelle nette publique actualisée à 3% de la tranche ferme + tranche conditionnelle sur la durée de la convention (appréciée sur 5 points)
  - Cohérence du plan d'affaire (appréciée sur 10 points)
2. **Valeur technique de l'Offre** (Pondération 30 %) appréciée au regard des éléments suivants :
  - Méthodologie de conception et de construction des réseaux
  - Qualité des solutions techniques et technologiques proposées
  - Calendrier de déploiement du Réseau
  - Cohérence de l'organisation et des moyens mobilisés pour le déploiement y compris les moyens mis en œuvre s'agissant de l'insertion professionnelle et de la formation.
3. **Qualité de l'exploitation du Réseau** (Pondération : 15 %) appréciée au regard des éléments suivants:
  - Engagements pris en termes de qualité de service et adéquation des moyens techniques et humains mobilisés au titre de l'exploitation du Réseau, en ce compris la gestion du processus d'inclusion numérique (mission n°3)
  - Performance de la commercialisation du Réseau
4. **Robustesse juridique et financière** (Pondération : 15 %) appréciée au regard des éléments suivants:
  - Qualité, niveau et efficacité des garanties et des pénalités proposées
  - Structuration financière de l'offre (moyens financiers mobilisés, capital social et stabilité de l'actionariat de la société ad hoc)

## **c) Choix du délégataire de service public :**

Par application des critères pondérés présentés ci-dessus et au vu du rapport d'analyse des offres finales, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du candidat Altitude Infrastructure qui a obtenu la note de 79,2/100 sur l'offre à 25 ans et de 80,2/100 sur l'offre à 30 ans.

L'offre à 30 ans a donc été retenue. En synthèse, les caractéristiques de l'offre du candidat sont les suivantes :

- les principales modalités financières du projet sont les suivantes :
  - Un montant d'Investissement de Premier Etablissement du Réseau de cent vingt-deux millions sept cent trente-trois mille cinq cent un euros (122 733 501 €) hors taxes.
  - Une participation publique au titre du Premier Etablissement du Réseau d'un montant de dix-sept millions cent mille (17 100 000) euros HT.

- Une participation publique au titre des raccordements finaux d'un montant forfaitaire de cinquante (50) euros HT par Raccordement final versée au Délégitaire, avec un plafond de quatre millions cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent deux (4 592 902) euros HT.
- Des réinvestissements très importants sur la durée de la Délégation avec notamment 20,6 M€ prévus pour l'extension du réseau, 20,3 M€ pour l'enfouissement et le dévoiement du réseau et 11,0 M€ d'investissements de gros entretien et renouvellement passif.
- Des hypothèses retenues cohérentes et pertinentes pour le plan d'affaires du projet, tant en ce qui concerne les revenus (avec un mix cohérent entre les services passifs et les services actifs commercialisés) qu'en ce qui concerne le niveau de charges.
- Une offre très robuste au niveau juridique et financier, avec des garanties financières importantes et des niveaux de pénalités et de plafonds de pénalités importants.
- Une conception du réseau qui respecte les décisions de l'ARCEP, les recommandations de l'Agence du Numérique, avec en outre la desserte en fibre optique de toutes les prises du territoire, l'absence de raccordements longs, un réseau activé.
- Des moyens conséquents au sein d'Altitude Infrastructure et des entreprises sous-traitantes pour assurer un déploiement en 3 ans et demi du réseau.
- Une très forte capacité d'exploitation et de commercialisation du réseau.

#### d) Missions du délégataire :

Les missions confiées au Délégitaire portent sur l'ensemble des prises situées dans le périmètre du Réseau.

Le Délégitaire assure les missions suivantes :

- **Mission n°1** : Financement, conception et construction (volet concessif) d'un réseau FttH/FttE couvrant l'intégralité du périmètre visé. Cette mission intègre la réalisation des investissements de vie du réseau comprenant notamment les raccordements finals, le maintien d'une garantie de capacité, l'obligation de densification et gros entretien et renouvellement des ouvrages du réseau.
- **Mission n°2** : Exploitation technique et commerciale des ouvrages construits au titre de la mission n°1 ainsi que des ouvrages remis en affermage au Délégitaire (volet affermé).

Les ouvrages remis en affermage sont notamment les ouvrages suivants :

- ouvrages réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte au titre de la montée en débit filaire ;
- ouvrages déployés par les adhérents du Syndicat et remis audit Syndicat lors de leur adhésion (Réseau FttH sur les deux communes, fourreaux, Câbles optiques, etc... tels que visés à l'Annexe 26) ;
- **Mission n°3** : Gestion du processus d'inclusion numérique hertzien.

### 3-4-Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux

Coordination avec les aménageurs et enfouissement de fourreaux en prévision du FTTH lors de projets structurants :

- Aménagement du lotissement Village-ouest à Vaïssac
- Place du Fil à Caussade

Signature d'une convention entre ENEDIS et Tarn-et-Garonne Numérique relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques par Tarn-et-Garonne Numérique sur les communes de Vazerac et La Ville-Dieu-du-Temple.

### 3-5-Téléphonie Mobile

Orange souhaitait implanter un pylône sur la commune de L'Honor-de-Cos. L'emplacement, trop proche des habitations, ne faisait pas l'unanimité auprès de nombreux habitants et de la mairie. Le Syndicat est intervenu en tant que support technique afin de trouver un emplacement qui convienne à la mairie, aux habitants proches et à Orange.

La mairie a fait l'acquisition d'un terrain et a signé un bail de location avec Orange.

Pylône TDF à Caylus : une large zone englobant le nord de Caylus et le camp militaire ne bénéficiait d'aucun service mobile satisfaisant. Le syndicat a fait le lien entre la société TDF et le Service des Armées. Un pylône a été érigé fin novembre. Celui-ci accueillera Bouygues Télécom dans un premier temps, puis certainement d'autres opérateurs par la suite.

Equipe Projet Téléphonie Mobile : dans le cadre du New Deal Mobile, le syndicat a intégré l'équipe projet départementale qui s'est constituée en septembre 2018. Il intervient en tant que support technique pour aider à la priorisation des sites dans le respect de l'enveloppe allouée annuellement.

### 3-6-Aides satellitaires

Sur l'année 2018, aucune demande d'aides satellitaires n'a été instruite par Tarn-et-Garonne Numérique dans le cadre de la politique départementale.

Le conseil syndical a toutefois validé par délibération n°06/2018-03 du 26 juin 2018 un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements d'inclusion numérique, à destination des particuliers et professionnels du département, ne pouvant accéder à une offre haut débit terrestre (soit non éligible à Internet par ADSL ou par la fibre optique à plus de 5mbits/s).

Ce dispositif d'aide est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et propose une aide de :

- 300 € à l'acquisition de l'équipement (ou 1 à 10 € / mois à la location)
- 200 à 300 € pour l'installation de l'équipement

Ce dispositif se substitue à la politique départementale jusqu'alors en vigueur.

### 3-7-Financement des projets

Par délibération n° 12/2018-05 du 17 décembre 2018, le Conseil Syndical a adopté le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>CHARGES SMO</b>	<b>Montant HT en M€</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant en M€</b>
<b>MED</b>	<b>12.37</b>	<b>Subventions sollicitées</b>	<b>27.20</b>
		Subvention FSN	20
<b>FTTH</b>	<b>21.63</b>	Subvention Région	7.20
Subvention IPE	17.04		
Subvention raccordement	4.59	<b>Participation brute du SMO prévisionnelle</b>	<b>6.80</b>
		Participation brute du CD 82	4.53
		Participation brute des interco	2.27
<b>TOTAL</b>	<b>34 M€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 M€</b>

Subvention FSN : subvention confirmée à hauteur de 19,13 M€ le 13/05/2019

Subvention Région : dossier de phase 2 en cours de réalisation, avec passage en CP régionale dernier trimestre 2019

Participation du SMO : au minimum 20 % de la subvention publique

Participation du CD 82 : 2/3 de la part SMO

Participation des intercommunalités : 1/3 de la part SMO

### 3-8-La communication en 2018

La page Facebook, administrée par les agents de Tarn-et-Garonne Numérique, informe et relaie sur les différentes actions du syndicat (<https://facebook.com/82numerique>)

En 2018, cette page a fait l'objet de 31 publications, essentiellement pour signaler les travaux en cours et les secteurs concernés. Chaque publication a été visualisée en moyenne 1500 fois.

Ces publications ont fait l'objet de plus de 4000 commentaires et interactions avec les usagers.

La page Facebook de Tarn-et-Garonne Numérique est suivie par près de 850 personnes.

Le site internet de Tarn-et-Garonne Numérique est en parallèle en cours de création et sera mis en ligne dans le courant du second semestre 2019.

The screenshot shows the Facebook profile of 'Tarn-et-Garonne Numérique'. The profile picture features silhouettes of people holding hands against a sunset. The page name is 'Tarn-et-Garonne Numérique' with the handle '@82numerique'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Publications', 'Avis', 'Vidéos', 'Photos', 'À propos', and 'Communauté', along with a 'Créer une Page' button.

The main post, dated 23 juillet 2018, is titled 'Tarn-et-Garonne Numérique' and contains the following text:
   
Le déploiement du réseau et des équipements pour la Montée en Débit ADSL continuent en période estivale avec Orange, ENGIE et SPIE.
   
La semaine dernière, le site de Canals, Midi-Pyrenees, France a été réalisé et l'armoire installée grâce à la mise en oeuvre d'une grue 80T. La montée en débit sera effective vers le moi d'octobre.
   
Des armoires NRA-MeD ont été également installées pour couvrir :
   
- le secteur des Cloutiers et Chemin Peyrat à Castelsarrasin et Lavilledieu-Du-Temple... Afficher la suite

Below the text is a photograph of a yellow crane lifting a large white cabinet onto a truck at a construction site. Below the photo is a flyer for an inauguration event:
   
- **Pierre BESNARD**, Préfet de Tarn-et-Garonne
   
- **Jean-Philippe BÉSIERS**, Président de Tarn-et-Garonne Numérique
   
- **Claude VÉRIT**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
   
The flyer also mentions 'Monsieur Jean-Claude GIORDANA, Maire de Lauzerte' and invites to the inauguration of a new ADSL equipment cabinet at 'l'armoire d'Estandardet à Lauzerte' on 'Lundi 23 juillet 2018 à 15h00'.

At the bottom of the post, it shows 'Xavier Borderies et 13 autres personnes' and '26 commentaires 4 partages'. The right sidebar contains various interactive elements like 'Envoyer un message', 'Invitez vos amis à aimer cette Page', and 'À Propos' with a map and address: 'Hôtel de Département - 100 Bd Hubert Gouze 82000 Montauban'.

En parallèle, les inaugurations ont fait l'objet de communications spécifiques :

- Invitations (près de 13 200)
- Organisation générale de chaque événement

#### **4- Les actifs des membres du Syndicat**

Par délibération n° 12/2018-03 du 17 décembre 2018, le conseil syndical a acté la mise à disposition à Tarn-et Garonne-Numérique de l'ensemble des biens et équipements constituant le réseau hertzien de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

Désormais, ces biens mais également les subventions qui y sont rattachées seront amortis par le syndicat.

Pour rappel, sous le régime de droit commun applicable aux transferts des équipements, les droits et obligations de chaque EPCI propriétaire de réseaux sont désormais exercés par Tarn-et-Garonne Numérique.

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, ces biens (sauf les boucles locales radio) seront remis en affermage au délégataire.

##### 4-1-Boucles locales radio

Lorsque des pannes surviennent sur les réseaux BLR, ceux-ci font l'objet d'interventions visant à les maintenir en service lorsqu'aucune autre offre d'accès à Internet (ADSL, 4G fixe) n'est à disposition des abonnés.

Cela s'est traduit par 6 interventions sur le réseau opéré par Alsatis et 4 sur le réseau Xilan pour un montant total de 8 395 € HT. Des changements d'antennes, de liaisons point-à-point, de switch ou le remplacement de batteries ont été effectués dans ce cadre.

##### 4-2-Boucles locales optiques

Les boucles locales optiques sont exploitées par convention de mise à disposition par l'opérateur E-Tera (Ariane.Network).

Plusieurs interventions ont été réalisées en 2018 sur ces boucles locales optiques à usage professionnel avec des extensions et raccordements pour desservir :

- la clinique vétérinaire à Castelsarrasin
- le centre Intermarché à Moissac
- la société SOGEXFO à Moissac
- le réseau de vidéosurveillance à Moissac